



Non à la discrimination piscicole !

L'écologie est à l'origine une discipline scientifique dont la pratique requiert de très longues études supérieures, qui se terminent par un constat simple : la nature nous réserve toujours ce que nous n'avons pas prévu. Cependant, certains concepts relèvent avant tout du bon sens et sont tout à fait accessibles au commun des mortels. C'est probablement pour cette raison que beaucoup de personnes qui se qualifient « d'écologistes » pour s'occuper des rivières sont persuadées de savoir ce qui est bon pour la faune et la flore qui s'y trouve, au grand dam de celles-ci !

Nous vivons aujourd'hui ce que les scientifiques (les écologues) appellent la 6^e extinction d'espèces du monde. Aucun d'entre nous ne conteste ce fait navrant. Tous les jours, la télévision fait état d'animaux dont le nombre d'individus est devenu si faible qu'il est certain que l'espèce va disparaître, comme par exemple les hirondelles, les ours blancs, les saumons en France, etc... En revanche, à l'exception de l'extinction des dinosaures suite à la chute d'une météorite, personne ne sait clairement à quoi correspondent les 4 autres extinctions dont les scientifiques font état !

Prenons par exemple la 3^e extinction. Elle s'est produite il y a 250 millions d'années et a entraîné la disparition de 95 % des espèces marines et de 70 % des espèces terrestres d'animaux et de plantes. Si les associations écologistes avaient été présentes à cette époque, elles auraient certainement conclu à la désertification définitive de la planète. Eh bien non, contre toute attente, 50 millions d'années plus tard se produit la 4^e extinction, avec à nouveau disparition de 75 % des espèces marines et 35 % des espèces terrestres. Autrement dit, durant ces 50 millions d'années, les espèces ont recolonisé la planète et se sont diversifiées avec une grande efficacité.

Finalement, tout laisse penser qu'après la 6^e extinction, une nouvelle biodiversité va se reconstituer, comme les fois précédentes, annonçant d'emblée la 7^e extinction ! Nous vivons tout simplement une étape et on ne voit pas bien comment l'homme pourrait figer un processus « galactique » cyclique, même s'il craint certainement d'en faire partie, étant

lui-même une espèce. In fine, même si l'homme est aujourd'hui considéré comme responsable de la disparition des animaux à cause de la pollution générée par l'utilisation des énergies fossiles, les extinctions précédentes avaient des origines tout à fait similaires : les volcans ont provoqué des pollutions des eaux spectaculaires en produisant du soufre et de l'acide ; la météorite qui a frappé la terre a provoqué un nuage qui a empêché les rayons du soleil d'atteindre le sol, enclenchant un changement climatique qui fut fatal aux dinosaures... En brûlant du pétrole et du charbon, nous avons émis beaucoup de gaz carbonique, comme un tout petit volcan ; et nos villes, comme nos activités industrielles et agricoles, polluent aussi l'eau douce et la mer. Aux mêmes causes, les mêmes effets. En d'autres termes, tout le monde s'accorde à conclure que quand l'environnement d'un organisme vivant change, soit cet organisme s'adapte, soit il disparaît, laissant la place à un autre mieux adapté. C'est ce qui se passe en ce moment à l'échelle de la planète et nous en sommes consternés, notamment quand on découvre que nos petits-enfants ne verront probablement pas les représentants les plus emblématiques de la faune sauvage actuelle, les plus gros, comme par exemple les éléphants, les girafes, les rhinocéros ou les baleines. Des animaux « sauvages » d'autant plus sympathiques que nous savons les maintenir à bonne distance, car heureusement les tyrannosaures ne sont plus là et même s'ils étaient encore là, il est peu probable que nous souhaiterions les réintroduire comme les loups ! Quelquefois, la perte d'une partie de la biodiversité a du bon !

La disparition des espèces est un fait d'autant plus évident qu'il peut se comptabiliser. Les effectifs de certaines espèces de poissons sont en chute libre. Les comptages effectués au niveau du barrage de Vichy sur la Loire montrent qu'entre 1997 et 2017, les lamproies marines ont totalement disparu des écrans, ainsi que plus de 90 % des anguilles jaunes et des sandres, plus de 80 % des aloses et des truites, plus de 60 % des truites de mer et des tanches. C'est ce qui fait dire à certains que si nous ne faisons rien, il n'y aura plus de poissons dans nos rivières ; mais ce n'est pas vrai du

Tableau 1 : Bilan sur l'axe Loire Allier (1 000 km) : disparition de 8 « espèces » sur 18 sans favoriser le retour des saumons dont les effectifs sont soutenus artificiellement.

En augmentation	2 Silures & Perches	10,5 %
Abondance constante	6 Ablettes et Spirlins, Hotus, Gardons et Rotengles, Brèmes, Bardeaux, Chevesnes	34 %
Stables	2 Saumon et Carpes	10,5 %
En diminution	8 Lamproies, Anguilles, Sandres, Aloses, Truites, Truites de mer, Tanches, Carassins	45 %



Les conséquences de cette situation sont claires, si on veut sauver des saumons il va falloir le faire d'abord dans des zones où les prévisions climatiques à long terme indiquent que l'élévation de température va rester plus modérée que sur le reste du territoire et où il sera possible de nettoyer l'eau des perturbateurs endocriniens et autres pollutions, et enfin où on aura eu la sagesse de laisser des seuils pour préserver un minimum de sélection naturelle sans quoi la souche sauvage s'affaiblira. Autrement dit, il faut sélectionner des linéaires courts où il est envisageable de maîtriser artificiellement tous ces paramètres. Quant à l'axe Loire-Allier, autant relâcher de beaux saumons d'élevage pour y maintenir une activité traditionnelle et lucrative de « pêche » et cesser les actions d'hydro-morphologies qui transforment le régime hydrologique auquel toutes les espèces que l'on connaît sont habituées depuis des siècles, ce qui les met en péril.

Cette situation ne pouvant pas échapper aux pourfendeurs de seuils, le saumon a été mis en sourdine et ils sont passés... à l'anguille, objet a priori bien plus porteur du fait que cette espèce fait l'objet d'un traitement particulier au niveau de l'Europe. Pour nous convaincre du bien-fondé de la politique de restauration de la continuité écologique, des scientifiques ont été invités à exposer leur point de vue à l'occasion d'une réunion du GT-CNE. Ce fut une réussite, nous avons été convaincus par un exposé magistral d'un chercheur américain, qui a démontré les nuisances extrêmes causées aux poissons migrateurs par... les grands barrages ! De seuils, il n'a pas parlé. Et c'est évidemment pour corriger cette situation qu'un exposé sur les seuils et les anguilles a été ajouté en fin de séance. Il mérite qu'on s'y arrête puisqu'il s'agissait d'une « journée scientifique ». Or, au cours de cet exposé, on nous explique qu'une étude savante a été faite sur une succession de 3 seuils sur une rivière, avec des anguilles en dévalaison. Le résultat est sans appel, aucune anguille, zéro, n'a réussi à franchir le 3e seuil ! Conclusion, il faut bel et bien effacer les seuils, cqfd. Est-il nécessaire d'être « un scientifique » pour se poser quelques questions ? Comment se fait-il qu'il y ait des anguilles en amont si les seuils sont infranchissables et que ces animaux vont se reproduire en mer ? A-t-on balancé des anguilles en amont des seuils ? Combien a-t-on fait de répétitions ? Il faut tout de même admettre que nos anguilles françaises sont fichtrement nulles, vu que dans les autres pays, elles franchissent des murs de plusieurs dizaines de m de haut, sont-elles handicapées ? Oui, elles le sont d'ailleurs puisqu'une grande partie d'entre elles sont parasitées par un nématode (silence sur ce point). Quant aux seuils, au détour d'une phrase, on entend qu'ils font au moins 3 à 4 m de haut, alors que 50% des seuils en Loire-Bretagne font moins de 1 m ! Conclusion de cette étude que les seuils sont des obstacles à la continuité écologique, c'est vraiment prendre les auditeurs pour des imbéciles. Parce que si la même étude avait été faite avec 3 seuils de 1 m ou moins (représentatifs de la situation du bassin en question), il aurait été conclu que 100 % des anguilles les auraient franchis et que donc les seuils ne sont pas des obstacles à la continuité écologique, cqfd. Cette présentation au cours de cette matinée scientifique est tout simplement humiliante pour le monde scientifique. Mais il faut bien reconnaître que sans cette communication, l'accord sur la stratégie à mettre en place pour restaurer la continuité écologique eut été total : équipement des barrages et de tous les ouvrages qui ont été construits après 1850, et donc exonération des seuils

agricoles et de moulins, bien plus anciens... Et devinez quoi ? Ça marcherait immédiatement : nos poissons migrateurs verraient subitement leur espérance de vie allongée...

Cela dit, la stratégie à mettre en place pour préserver l'existence d'espèces en voie de disparition est bien établie, largement validée pour les espèces terrestres. Elle consiste d'une part à mettre en défens la zone où ces espèces ont réussi à survivre, et d'autre part à restaurer un environnement qui soit le plus favorable possible à la vie et à la reproduction de ces espèces. Imaginons par exemple, qu'une espèce d'herbivores soit en voie de disparition. Immédiatement, l'endroit où elle évolue serait protégé des intrusions par une clôture et si une plante envahissante se développait en concurrence avec leur nourriture habituelle, cette plante serait éliminée doucement, par petites touches, pour ne pas déranger brutalement l'écosystème et les habitats en place, surtout ceux des autres espèces. Par exemple, on éviterait de tout raser avec un bulldozer en expliquant que la végétation qui va repousser sera celle qui était là avant que l'homme ne pollue la région et bouleverse le climat. Ce serait totalement absurde parce que du même coup on détruirait évidemment l'habitat et la nourriture de ces herbivores déjà stressés par la disparition lente de leur environnement, mais aussi ceux de l'ensemble de la faune. C'est pourtant exactement ce qu'on fait pour les cours d'eau et c'est ce que la FFAM veut éviter en rappelant que le réchauffement climatique est un processus très lent et que même si demain on cessait immédiatement toutes productions de pollution ou de gaz à effet de serre, il faudrait encore 1, 2 voire plusieurs siècles avant que la situation ne redevienne « normale » tout en étant différente de ce qu'elle était il y a 50 millions d'années ; alors que la soi-disant restauration mécanique des habitats avec une pelleteuse est un processus immédiat forçant une espèce en voie de disparition à se réadapter à un nouvel habitat, de nouvelles proies alors qu'elle est déjà terriblement fragilisée par le changement environnemental. Une double peine, qui va non seulement accélérer sa disparition mais aussi faire disparaître les autres acteurs de la biodiversité aquatique, qui eux étaient plus ou moins adaptables aux conditions actuelles. Notre objectif est clair, nous ne voulons pas que la restauration d'une biodiversité sélectionnée arbitrairement pour une pratique aussi cruelle que la pêche, ne se fasse au détriment d'une grande partie de la biodiversité aquatique globale. Nous aimons tous les poissons. Parmi les propositions que nous avançons pour atteindre l'objectif prévu par la loi de reconquête de la biodiversité aquatique, voici les principales :

Notre proposition centrale vise à maintenir le système hydrologique du 18^e siècle qui s'est révélé favorable à la biodiversité aquatique que nous voulons restaurer, tout en étant compatible avec les usages socio-économiques des cours d'eau. Autrement dit, conformément à la loi il faut aménager les ouvrages, et non pas les effacer, car cette opération extrême, contraire aux règles écologiques relatives à la protection des espèces en voie de disparition, transforme le fonctionnement hydrologique du cours d'eau, provoquant la disparition définitive d'une partie de la biodiversité et des usages, dont certains participent à réduire les nuisances climatiques et la pollution, à l'origine du problème de l'érosion spécifique.

Une autre de nos propositions implique de reconnaître que certains seuils ne sont pas des obstacles à la continuité

écologique, pour des raisons totalement évidentes soit parce qu'ils sont physiquement transparents (trop petits), soit parce qu'il n'existe pas ou plus de raisons écologiques qui justifient leur aménagement (pas de poissons, espèces remarquables, absence d'eau, autres obstacles à proximité...).

Enfin, pour des raisons d'efficacité écologique, autant qu'économiques, les aménagements concerneront en priorité les obstacles majeurs, barrages puis seuils importants, sur des cours d'eau où les espèces ciblées par l'Europe (saumons et anguilles), sont effectivement présentes et où les prévisions climatiques permettent de penser que les conditions physico-chimiques (température de l'eau, perturbateurs endocriniens, pollutions) resteront à un niveau compatible avec leur survie à long terme. La truite fario ne fait pas partie des espèces prioritaires en raison de la pollution génétique généralisée issue des repeuplements massifs. Les espèces sédentaires ne seront pas prises en compte, précisément en raison de leur mode de vie.

Même si la Communauté Européenne menace la France de sanctions suite au vote de l'amendement L214-18-1 soi-disant préjudiciable aux anguilles, ce que nous

contestons puisque, si le propriétaire du seuil ne paye pas l'aménagement, quelqu'un d'autre peut le payer au titre de mesures compensatoires, cet objectif reste bien dérisoire par rapport à l'engagement européen qui consiste à tout faire pour maintenir l'élévation globale des températures en dessous de 2°C à la fin du siècle. Parce que si jamais nous n'y arrivons pas, avec ou sans barrage, avec ou sans seuil, il n'y aura de toute façon plus d'anguilles, alors qu'avec nos seuils, et ceux qu'il faudrait reconstruire, nous contribuons, grâce à la technologie révolutionnaire de l'énergie hydraulique qui se réinvente depuis 20 siècles, à atteindre cet objectif crucial pour l'humanité. On peut donc concilier anguilles et lutte contre le réchauffement climatique en suivant nos propositions et nous ne ferons pas l'injure à la communauté européenne de ne pas en être totalement consciente. Un immense avantage par rapport aux députés de l'Assemblée Constituante qui, en 1789, par instinct politique uniquement, ont donné à l'Europe un moyen efficace de participer, 2 siècles plus tard, au sauvetage de l'humanité en protégeant les droits d'eau.

Figure 2 : Evolution des populations de saumons depuis 1970.

